Sommaire

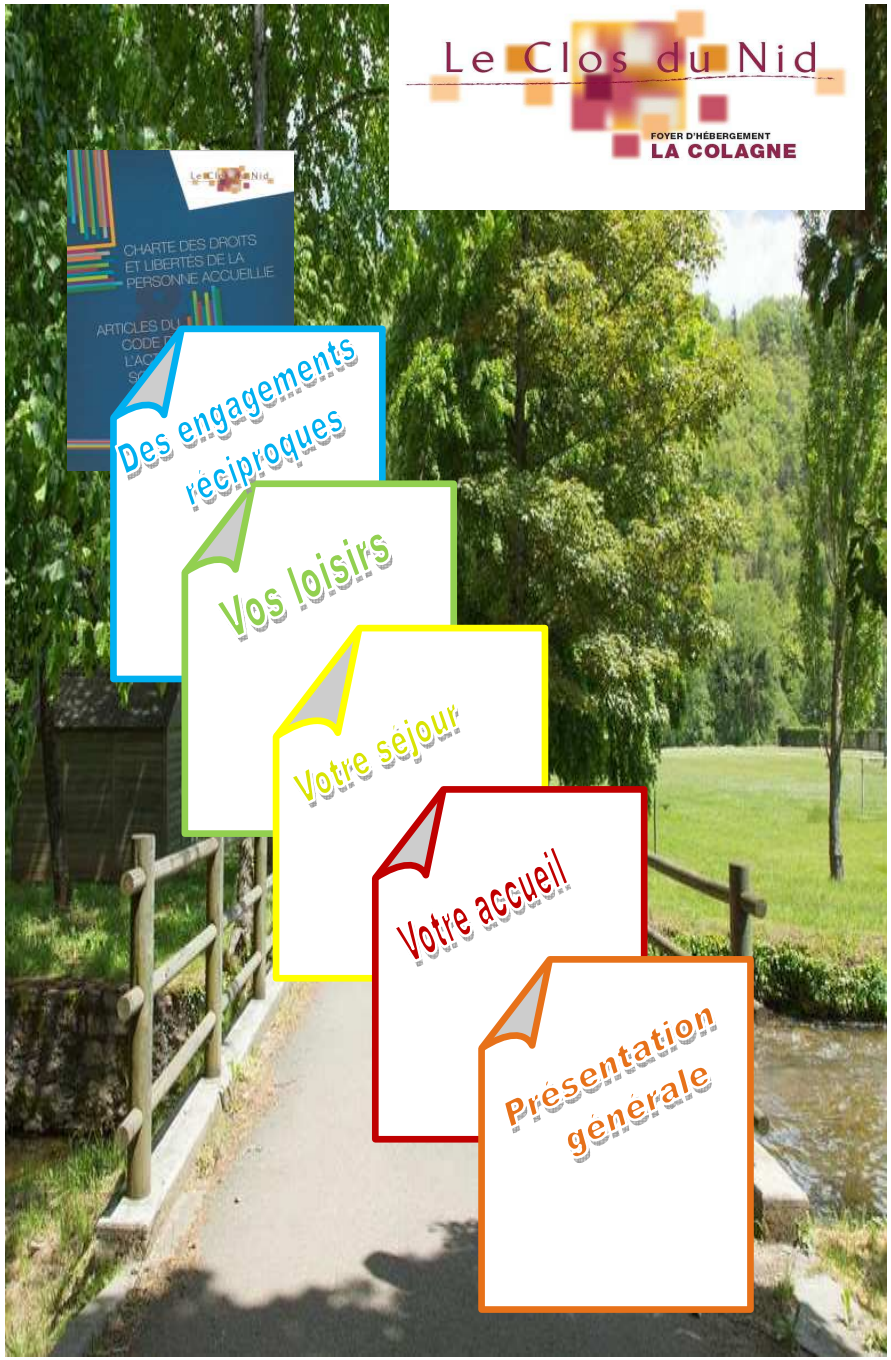
Le Clos du Nid
FOYER D'HÉBERGEMENT
LA COLAGNE
CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE
Des engagements réciproques
Vos loisirs
Votre séjour
Votre accueil
Présentation générale

Présentation générale

Le Clos du Nid

FOYER D'HÉBERGEMENT
LA COLAGNE

L'ASSOCIATION LE CLOS DU NID

Des engagements pour une qualité de vie

Depuis **1955,** l'Association **Le Clos du Nid** s'engage en faveur des **personnes, enfants et adultes, en situation de handicap** mental, physique et associé quels qu'en soient la nature et le degré, afin de leur apporter l'**accueil**, le **soin**, l'**accompagnement**, l'**épanouissement social**, **éducatif** et/ou **professionnel** dont elles ont besoin. Elles gèrent 19 établissements : **Foyers d'hébergement, ESAT, MAS, Foyers de Vie, IME, IMPro, EATU , SESSAD, FAM**, et plus récemment une **Entreprise Adaptée** - offrent un cadre de vie adapté assuré par plus de 1000 professionnels qualifiés.

LE FOYER D'HEBERGEMENT LA COLAGNE

♦ Historique et agrément

Le foyer d'hébergement et CAT Les Ateliers de La Colagne ont ouverts leurs portes le 1er septembre 1962 suite à la création par l'Abbé Lucien Oziol, visionnaire et précurseur, de l'Association du même nom.

Le foyer d'hébergement La Colagne est géré par l'Association Le Clos du Nid, depuis l'adoption du Traité de fusion le 23 avril 2010 par les assemblées générales extraordinaires des deux Associations « Le Clos du Nid » et « les Ateliers de la Colagne ».

A la suite de ce traité de fusion, l'arrêté en date du 25 juin 2010, porte la capacité du foyer d'hébergement à 130 personnes.

♦ Plan d'accès

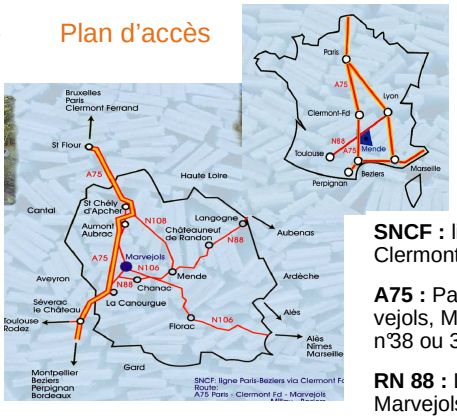

SNCF : ligne Paris-Béziers via Clermont Ferrand

A75 : Paris, Clermont-Fd, Marvejols, Millau, Béziers : sorties n°38 ou 39

RN 88 : Lyon, Le Puy, Mende, Marvejols, Rodez, Toulouse

PUBLIC ACCUEILLI

Nous recevons des personnes adultes en situation de handicap, bénéficiant d'une orientation ESAT avec foyer d'hébergement et RQTH délivrée par la MDPH.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

Nous proposons une offre globale de services, considérant les usagers accueillis comme adultes, compétents et responsables.

ORGANISATION

Le foyer d'hébergement est dirigé par un directeur. Il bénéficie de l'appui de deux chefs de services chargés de l'encadrement des équipes et d'un cadre administratif.

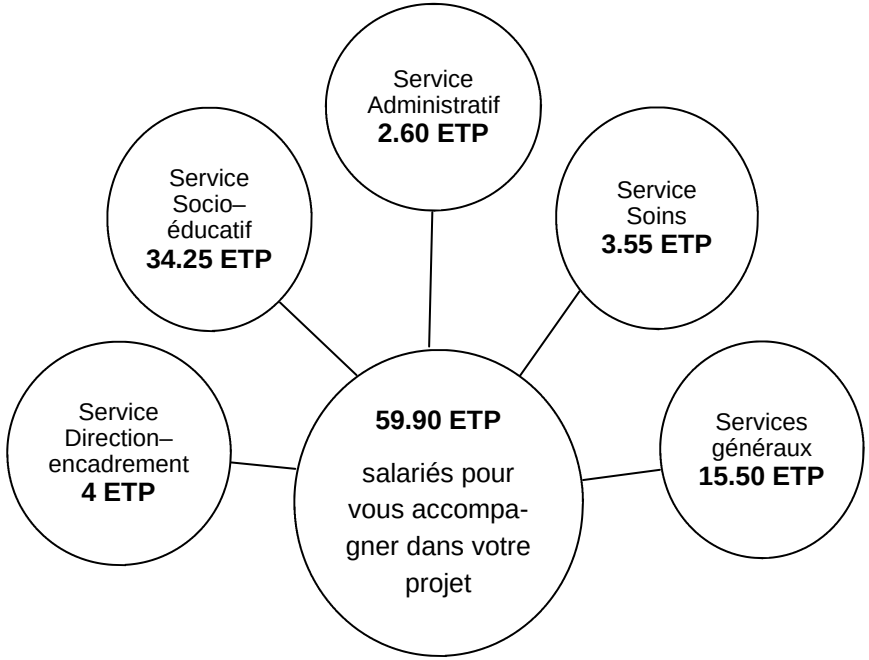

Le Clos du Nid
FOYER D'HÉBERGEMENT
LA COLAGNE

Votre accueil

LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Bénéficier d'une orientation **MDPH** vers un ESAT avec hébergement.
- Un dossier de **demande d'aide sociale** doit être déposé.
- **Le dossier d'admission** doit avoir été rempli et les pièces demandées jointes.

LA PROCEDURE D'ADMISSION

- C'est le Service d'Accompagnement à la Mobilité et à l'Orientation qui est chargé de la gestion de votre admission.

Visite du ou des foyers d'hébergement. Rencontre avec la direction, l'équipe éducative et le psychologue

Si la visite est concluante

Stage de 3 semaines

Si le stage est concluant

Admission
Avec éventuellement une période d'essai

VOTRE ARRIVEE AU FOYER

- Vous intègrerez dès votre arrivée le secteur **SAO** (Service d'Accueil et d'Orientation).
- Vous serez ensuite orienté vers un secteur d'hébergement du foyer, selon vos besoins, vos souhaits et les disponibilités du secteur.

L'HABITAT

- Les **appartements collectifs intra-muros** organisés autour d'un espace de vie commun comprenant un séjour et une cuisine :
  * 10 appartements de 4 personnes sur le site : Pavillons
  * 3 appartements de 3 personnes sur le site : SAO
  * 8 appartements de 5 personnes sur le site : HLM
  * 1 appartement de 4 personnes sur le site : Château
  * 1 appartement de 6 personnes sur le site : Château

- Les **studios individuels** sur le site du foyer pour 7 personnes.
- Les **appartements pour couples** :
  * 3 appartements pouvant accueillir 3 couples sur le site : Château
- Les appartements du **service extérieur** :
  * 9 appartements de 16 personnes sur le site : Interval
  * Location d'appartements en ville pouvant accueillir entre 2 et 7 personnes .

PLAN DU SITE

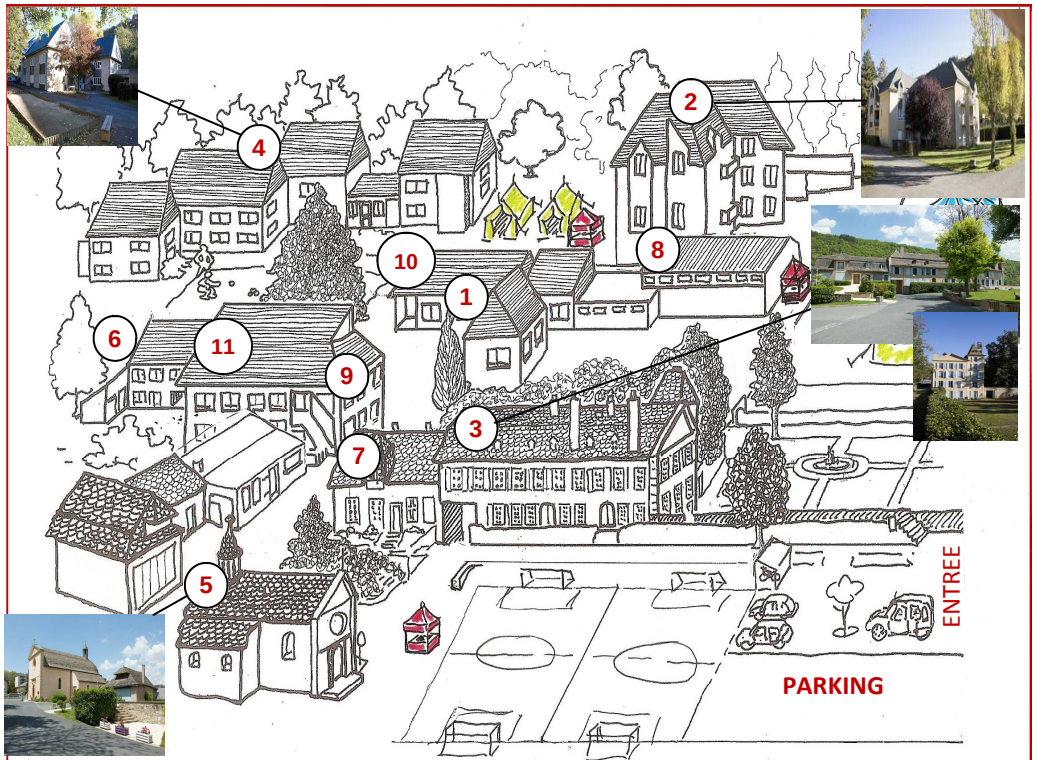

1 Secteur SAO
2 Secteur HLM
3 Secteur Château
4 Secteur Pavillons

5 Administration
6 Infirmerie
7 Bureau des Psychologues
8 Gymnase

9 La Bulle / accueil de jour
10 Lingerie / laverie
11 Self

Le Clos du Nid

FOYER D'HÉBERGEMENT
LA COLAGNE

Votre séjour

LE CONTRAT DE SEJOUR

- Conformément à la loi, un contrat de séjour vous sera proposé dès votre admission. Celui-ci définit nos engagements mutuels.

LE PROJET PERSONNALISE

- Nous vous proposons de réaliser, en coopération avec votre garant un projet défini, nous permettant de préciser l'offre d'accompagnement éducatif et thérapeutique.

VOTRE PARTICIPATION FINANCIERE A L'HEBERGEMENT

- Les frais d'hébergement sont pris en charge par l'aide sociale et vous devez y contribuer selon la législation en vigueur.
- Le montant de cette participation varie selon le département dont vous dépendez. En règle générale, elle représente les 2/3 de votre salaire ainsi que 90% de votre AAH. Après reversement, le minimum laissé à votre disposition sera égal à 50% de l'AAH à taux plein. (Cf. courrier d'admission et contrat de séjour).
- Une facture vous sera adressée.
- Vous percevrez également l'allocation logement pour l'appartement occupé. Cette allocation sera reversée dans son intégralité à l'établissement.
- Des frais supplémentaires peuvent être réclamés selon les prestations fournies au-delà du dispositif commun. Ce surcoût à votre charge, fera l'objet d'une information préalable.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Une équipe de professionnels assurent accompagnement et soutien dans le respect du Projet Personnalisé élaboré avec vous et validé par l'équipe pluridisciplinaire.

♦ LE TELEPHONE

Les appels téléphoniques sont privés et gérés par vous-même.

♦ VOTRE LINGE

- Il sera marqué dès votre arrivée par le service lingerie.
- Il est traité par la blanchisserie de Bouldoire.

♦ LES REPAS

- Les repas du soir et week-end sont servis au restaurant du foyer.
- Les petits déjeuners fournis par l'établissement sont préparés par vos soins sur

♦ LES VISITES

Elles sont autorisées dans le respect du règlement de fonctionnement.

♦ LES SORTIES

Elles sont autorisées conformément à la liberté d'aller et venir sous réserve d'en informer le personnel chargé de la sécurité.

♦ VOS SOINS

Vous disposez d'une offre de soins correspondant à vos besoins dans les limites de nos missions :

- entretiens avec un médecin psychiatre ou généraliste,
- entretiens avec un psychologue,
- suivi de santé assuré par du personnel infirmier.

♦ INTERNET

- L'établissement dispose d'un Cyber Café.

♦ VOTRE COURRIER

- Le courrier qui vous est adressé vous est remis quotidiennement.

- Vos courriers personnels doivent être envoyés à vos frais et par vos soins.

♦ LE TRANSPORT

Le transport vers votre lieu de travail est assuré par votre employeur.

♦ VOTRE CHAMBRE

Vous disposez d'une chambre individuelle fermant à clef et non meublée (à l'exception du SAO).

♦ ARGENT ET OBJETS DE VALEURS

- Chaque chambre dispose d'un coffre fort pour y ranger votre argent et vos objets de valeur.
- Vous seul, êtes en possession du code.

Le Clos du Nid

FOYER D'HÉBERGEMENT LA COLAGNE

Vos loisirs

LES ACTIVITES PROPOSEES

Des activités manuelles, artistiques, culturelles et sportives sont proposées :

- Couture
- Bricolage
- Jardinage
- Dessin
- Théâtre
- Percussions
- Jeux de cartes

- Danse Country
- Activités aquatiques
- Football,
- Course à pieds,
- Basket,
- Cross
- Pétanque,

- VTT
- Handball
- Tir à l'arc
- Natation
- Via Ferrata
- Jeux vidéos
- ….

Mais aussi l'organisation de manifestations :

- Marché de Noël
- Défilé chapeaux
- Concours « Un dîner presque parfait »
- Concours de BD
- Jubilé du Foyer La Colagne
- ...

LES SORTIES

Des séjours et sorties sont organisés. Voici la liste de ce qui a été réalisé ces dernières années :

- **Concerts :** Indochine, Alexie HK, IAM, Sexion d'Assaut...
- Parc du **Futuroscope** à Poitiers
- Participation à des manifestations dans le cadre de l'activité **« course pédestre »** : semi-marathon Marvejols– Mende, Lozère Trail à Chanac, course nature à Marvejols, Vétathlon à Montrodat, trail la Verticausse, course nocturne ...
- Diverses rencontres sportives
- Action prévention routière : « ma ville, mon cyclo »
- Tournois de Pokers
- Fête du Roi et l'Oiseau au Puy en Velay
- Championnats régionaux : pétanque, basket ...
- Festival de Country à Craponne sur Arzon
- Séjour dans les Pyrénées Ariègeoise : ascension du Mont Calm
- Participation aux festivals Africain et Artdessens
- Sortie Karting
- Participation au 48 Poker tour
- Sortie en Canoë kayak dans les Gorges de Tarn
- Laser Green
- Championnats de tir à l'arc
- Visite du salon du cheval à Montpellier
- Représentations dans des établissements : théâtre, percussions, magie ...
- Séjour au ski à Autrans dans le Vercors
- Festival de la bande dessinée
- Fête de la lumière à Lyon
- ...

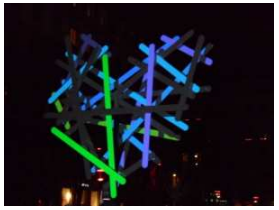

LES VACANCES

- Séjours en organismes de vacances en France ou à l'étranger.
- Séjours en famille.

Des engagements réciproques

Le Clos du Nid
FOYER D'HÉBERGEMENT
LA COLAGNE

VOS ENGAGEMENTS

- Le **respect du règlement de fonctionnement** et du **contrat de séjour** :
  - Lors de votre admission, un contrat de séjour vous sera transmis ainsi qu'à votre tuteur, pour signatures.
  - Le règlement de fonctionnement vous sera donné. Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de vous conformer à ce règlement. Un manquement grave à ce règlement entraînerait une rupture du contrat et mettrait fin à votre prise en charge.

- **La vie commune :**
  - Votre vie au foyer appelle au respect d'autrui. Nous vous demandons d'utiliser les appareils audios et audiovisuels avec discrétion et de ne pas élever la voix.
  - Pour des raisons d'hygiène, aucun animal n'est autorisé dans l'établissement.

- **Les boissons alcoolisées et les substances toxiques :**
  Leur introduction et leur consommation sont formellement interdites dans l'enceinte de l'établissement.

- **Le tabac :**
  Pour des raisons d'hygiène et surtout de sécurité, il est formellement interdit de fumer dans les locaux et dans les véhicules.

- **Les consignes en cas d'incendie :**
  En cas d'incendie, vous êtes tenus de vous conformer aux directives du personnel qui a reçu une formation.

NOS ENGAGEMENTS

- **Protection juridique :**
  Si vous n'êtes pas en mesure d'assurer la gestion de vos biens, vous pouvez demander au Juge des tutelles de prendre une mesure de protection en votre faveur.

- **Assurances :**
  L'établissement a souscrit des assurances responsabilité civile et multirisques couvrant les éventuels dommages matériels et corporels. Toutefois, vous devez être bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile personnelle.

- **Confidentialité :**
  L'ensemble du personnel est astreint au secret médical et/ou professionnel et à l'obligation de discrétion.

- **Contestation et réclamation :**
  Quelle que soit votre difficulté, le directeur, les chefs de services, les psychologues, l'équipe éducative peuvent vous recevoir.

- **Recours à un médiateur :**
  Si nous n'arrivons pas à résoudre votre problème, vous avez la possibilité de faire appel à un médiateur sur la liste des personnes qualifiées du département. Ces médiateurs peuvent assister ou orienter toute personne en cas de désaccord avec l'établissement.

- **Participation à la vie de l'établissement :**
  Vous êtes invité tout au long de votre séjour à participer à la vie de l'établissement notamment par le biais des groupes d'expression et par le biais du Conseil de la Vie Sociale.